

DEMANDE D'ADMISSION À L'UMONS
ANNÉE 2025-2026

Date limite de rentrée du dossier : 12/09/2025

Attention, ce dossier est uniquement destiné aux candidats non admis au concours d'entrée aux études de médecine du 28/08/2025 ET ayant choisi l'UMONS comme établissement d'inscription.

Cette demande est soumise aux critères académiques de l'UMONS et au paiement de frais de dossier de 200 euros à payer par carte bancaire uniquement (pas de virement, pas d'espèces et pas de chèque) au Service Inscriptions dès le dépôt de ce dossier.

• **NB : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES**

Merci de déposer **au Service Inscriptions de Mons, durant les heures d'ouverture du guichet Inscriptions**, l'ensemble du formulaire **complété, daté et signé** par l'étudiant(e) **en personne** (signature en page 10) et **accompagné des documents probants demandés**, (cf. pages 9-10-11-12), sous peine de ne pas être traité.

A COMPLETER EN CARACTERES D'IMPRIMERIE S.V.P.

Documents à fournir en plus au moment du dépôt du dossier : la preuve de l'inscription au concours **et** le résultat du concours d'entrée aux études de médecine 2025 pour l'UMONS.

- Toutes les annexes à votre demande sont des copies pour lesquelles le Service Inscriptions se réserve le droit de réclamer les originaux.
- Ces documents restent la propriété de l'UMONS. Aucune copie ne sera restituée.

Nom de famille :

Prénom(s) :

Faculté / Coursus:

- Faculté de Médecine, Pharmacie et Sciences biomédicales : bachelier en sciences biomédicales
- Faculté de Médecine, Pharmacie et Sciences biomédicales : bachelier en sciences pharmaceutiques

A. Renseignements

Nationalité : Sexe : M / F

Etat civil : célibataire marié(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve) cohabitant(e) légale

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : Pays :

Adresse légale :

..... N° :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail : **OBLIGATOIRE et LISIBLE (sous peine de ne pas recevoir de décision):**

.....

Adresse postale :

..... N° :

Code postal : Ville :

Pays :

Critères d'assimilation :

Les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne peuvent se voir réclamer des droits d'inscription majorés. Toutefois, des dispenses existent pour les étudiants suivants :

Dès que l'un des critères est rempli, les étudiants assimilés seront exemptés des droits d'inscription majorés.

CRITERES D'ASSMILATION	Documents devant être présentés lors de la première inscription au cycle déterminé au Service Inscriptions afin de prouver l'assimilation
1° L'étudiant bénéficie d'une autorisation d'établissement ou avoir acquis le statut de résident de longue durée (en Belgique)	<ul style="list-style-type: none">• Carte C ou carte K (Carte d'identité des étrangers/ séjour illimité « établissement »)• Carte D ou carte L (Carte de résident de longue durée)
2° L'étudiant est considéré comme réfugié, apatride, personne pouvant bénéficier de la protection subsidiaire ou temporaire, ou comme ayant introduit, une demande d'asile, une demande de protection subsidiaire ou temporaire, une demande d'apatride... qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive ou un recours en cassation administrative déclaré admissible et ce jusqu'au moment où un arrêt de rejet du recours admis est prononcé	<ul style="list-style-type: none">• Réfugié : Carte A ou Carte B. Le statut de réfugié doit être indiqué au verso de la carte. Les anciennes cartes sont progressivement remplacées par de nouvelles cartes A ou cartes B. Le statut de réfugié n'y est plus indiqué au verso mais bien sur le recto avec la mention « XXB » sous la catégorie « Nationalité ».• Apatride : Document officiel de la commune ou de l'Office des étrangers prouvant le statut d'apatride.• Protection subsidiaire : Carte A ou Carte B (certificats d'inscription au registre des étrangers) + décision émise par l'Office des étrangers qui octroie le bénéfice de cette protection. (A contrario du statut de réfugié, la protection subsidiaire n'est pas indiquée au verso du certificat d'inscription au registre des étrangers).• Protection temporaire : Carte A + attestation de la Direction Générale de l'Office des étrangers.• Demande d'asile : Annexe 26 et/ou document attestant que la demande d'asile, la demande de protection subsidiaire, la demande d'apatride... n'a pas été définitivement rejetée et, le cas échéant, que le recours éventuel en cassation administrative n'a pas été rejeté (lettre d'avocat, attestation d'immatriculation « carte orange », ...).
3° L'étudiant est autorisé à séjourner plus de trois mois en Belgique et y exercer une activité professionnelle réelle et effective ou y bénéficier de revenus de remplacement. « Est considérée comme activité professionnelle réelle et effective celle dont la rémunération correspond et a correspondu, sur 6 des 12 mois précédant l'inscription, à la moitié de la rémunération mensuelle moyenne minimum garantie fixée par le Conseil national du Travail ».	<ul style="list-style-type: none">• Titre de séjour d'une validité supérieure à 3 mois et• activité professionnelle : Attestation d'emploi ou contrat de travail complété par les fiches de rémunérations correspondant à 6 mois sur les 12 précédant l'inscription ou revenus de remplacement : chômage, pension, revenu d'intégration sociale ou aide équivalente du CPAS, ...
4° L'étudiant est pris en charge ou entretenu par les centres publics d'action sociale , dans un home qui appartient à ceux-ci ou dans un home auquel il a été confié.	<ul style="list-style-type: none">• Attestation récente du CPAS.
5° L'étudiant a pour père, mère, tuteur légal, conjoint ou cohabitant légal une personne de nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou qui remplit une des conditions visées aux 1° à 4° ci-dessus .	<ul style="list-style-type: none">• Carte d'identité ou titres de séjour visés aux 1° à 4° du père, de la mère, du tuteur légal, du conjoint ou du cohabitant légal + acte officiel prouvant la filiation, la tutelle, le mariage ou la cohabitation légale.
6° Boursier (CFWB-CDVLP). Voir article 105, §2, du décret du 7 novembre 2013.	<ul style="list-style-type: none">• Attestation d'octroi de la bourse émanant de l'organisme compétent.
7° Bénéficiaire d'une autorisation de séjour accordée en application de l'article 61/7 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.	<ul style="list-style-type: none">• Titre de séjour belge d'une validité supérieur à 3 mois et• Document attestant le statut de résident de longue durée obtenu dans un autre état membre de l'UE.

Remarques :

1. Les étudiants titulaires d'un certificat d'inscription au registre des étrangers, séjour illimité (Carte B) ne sont pas visés par le 1°.

Cette disposition vise uniquement les étudiants bénéficiant d'une autorisation d'établissement (Carte C ou carte K) ou du statut de résident de longue durée (Carte D ou carte L).

Sont également considérés comme assimilés les étudiants détenteurs d'une carte B, F ou F Membre Famille UE ART 10 DIR 2004/38/CE, F+ ou F+ Membre Famille UE Art 20 DIR 204/38/CE, E ou EU Enregistrement – Art 8 DIR 2004/38/CE et E+ ou EU+ Séjour permanent – Art 19 DIR 2004/38/CE, F+, E et E+ ainsi que, par analogie, les personnes reprises sous le 5°.

À l'instar des cartes précitées le titre de séjour M. 50 TUE est assimilé à une preuve de séjour de longue durée ou permanent.

- 2. **Statut des diplomates et apparentés.** Les étrangers qui ont le statut de diplomate ou apparenté reçoivent un titre de séjour spécial délivré par le ministère des affaires étrangères. En raison de ce statut particulier, ils ne sont pas inscrits dans les registres de la commune. Partant, la délivrance du permis de séjour spécial est suffisante ¹.*
- 3. **Acte officiel prouvant la filiation** : composition de ménage ou, s'il ne réside pas à la même adresse de ses parents, son acte de naissance + carte d'identité du père ou de la mère.*
- 4. Les **actes de tutelle** doivent être légalisés par les ambassades ou les consulats belges dans les pays d'origine des étudiants étrangers.*
- 5. Les **actes de mariage étrangers** doivent être transcrits en Belgique par une administration communale. (Voir composition de ménage).*
- 6. **Cohabitation légale** : document délivré par la commune attestant qu'une déclaration de cohabitation légale a bien été enregistrée.*

Parents

- Votre père travaille-t-il en Belgique ? oui - non
- Votre mère travaille-t-elle en Belgique ? oui - non

B. Etudes secondaires

Année scolaire	Nom et adresse de l'établissement ayant délivré le diplôme secondaire	Intitulé du diplôme obtenu	Date d'obtention du diplôme	Mention ou pourcentage obtenu	Langue d'obtention du diplôme

L'**équivalence** est obligatoire pour l'admission à un 1^{er} cycle d'études, sauf si vous avez réussi un examen d'admission aux études universitaires de 1^{er} cycle organisé par une Université de la Communauté française de Belgique.

Avez-vous obtenu une **équivalence** au certificat d'enseignement secondaire supérieur délivrée en Communauté française de Belgique ?

- OUI – en quelle année ?
- NON – date et preuve d'introduction de la demande d'équivalence
- Numéro du code barre du dossier :
- NON – aucune demande ne sera introduite

La demande doit être introduite auprès du Ministère de l'Enseignement et de la recherche de la Communauté française de Belgique AVANT le 15 juillet 2025. Pour toute information complémentaire :

<http://www.equivalences.cfwb.be>

Avez-vous réussi un examen d'admission aux études universitaires de 1^{er} cycle organisé par une Université de la Communauté française de Belgique ? oui - non

.....
.....

C. Toutes les activités après les études secondaires : Etudes universitaires/supérieures ou expériences professionnelles ou périodes de chômage ou autres activités

Année Académique	Etudes ou toute autre activité	Nom de l'établissement Ou de l'employeur Et adresse	Résultats obtenus (réussite ou échec)

D. Etudes Supérieures (universitaires ou supérieures non-universitaires) : Diplômes obtenus ou non

1. Intitulé exact du diplôme :

Date d'obtention : Durée normale des études :

Etablissement :

Ville : Code Postal :

Pays :

Résultat obtenu :

Avez-vous réalisé un travail de fin d'études : oui - non

Si oui, sujet :

2. Intitulé exact du diplôme :

Date d'obtention : Durée normale des études :

Etablissement :

Ville : Code Postal :

Pays :
Résultat obtenu :
Avez-vous réalisé un travail de fin d'études : oui - non
Si oui, sujet :
.....

Avez-vous obtenu une **équivalence** de votre diplôme (délivrée en Communauté française de Belgique) ?
 NON
 OUI – en quelle année ? (joindre la preuve de l'équivalence)

 Seules les informations relatives aux deux derniers diplômes obtenus sont reprises sur cette page de la version papier de votre candidature. Les preuves de vos études supérieures et/ou universitaires demandées dans la section D de ce formulaire devront cependant couvrir **TOUTES LES ANNEES d'ETUDES** et **TOUS LES DIPLOMES** repris dans votre formulaire de candidature en ligne.

3. Avez-vous déjà introduit une demande d'admission dans une Université en Belgique ? oui - non
Si OUI, en quelle année ?
Dans quelle Université ?

4. Avez-vous déjà été inscrit dans une Université en Belgique ? oui - non
Si OUI, en quelle année ?
Dans quelle Université ?
Domaine d'études :

E. Connaissance des langues (voir informations spécifiques sur la maîtrise du français)

	Langue maternelle	Bon	Moyen	Faible
Français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anglais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espagnol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Néerlandais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS A FOURNIR

Cocher les cases relatives aux documents fournis (OBLIGATOIRE)

Remarques :

ATTENTION : l'absence d'un document doit être justifiée en page 10 de ce formulaire sous peine de refus de la demande d'admission !

Documents à fournir

- Une lettre de motivation
- Merci de vous référer aux instructions reprises sur notre page Web en fonction du cursus visé

Documents à fournir partie A

- Copie de votre passeport **en ordre de validité** ou de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour en Belgique ou tout autre pièce d'identité probante.
- En cas d'assimilation : veuillez fournir le(s) document(s) probant(s) au regard du critère d'assimilation auquel vous répondez (voir page 3)

Documents à fournir partie B

- Copies de vos diplômes obtenus pendant votre scolarité secondaire (si ces diplômes ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée) ou à défaut une copies certifiées conformes de vos attestations provisoires de réussite (si ces attestations ne sont pas rédigées en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée).
- Copies de vos relevés de notes et/ou bulletins obtenus lors de votre dernière année de votre scolarité secondaire (si ces documents ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée).
- Copie de l'équivalence du diplôme d'enseignement secondaire au Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur de plein exercice délivré par la Communauté française de Belgique, pour le domaine d'études correspondant à celui envisagé dans la présente demande d'admission
- Preuve de la demande d'équivalence du diplôme d'enseignement secondaire au Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur de plein exercice délivré par la Communauté française de Belgique, pour le domaine d'études correspondant à celui envisagé dans la présente demande d'admission (attestation de dépôt ou récépissé de la poste et preuve du versement effectué auprès du Service des équivalences ou avis favorable)
- Copie de l'attestation de réussite de l'examen d'admission aux études universitaires de 1^{er} cycle organisé par une Université de la Communauté française de Belgique le cas échéant.

Documents à fournir partie C

Les années à partir de l'obtention du diplôme d'études secondaires doivent obligatoirement être justifiées année par année. Si elles ne sont pas couvertes par le dernier diplôme :

- Copies des relevés de notes pour chaque année d'études supérieures, même en cas d'échec, (si ces relevés de notes ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée) ;
- Copies des certificat(s) officiel(s) d'inscription à des études supérieures ou universitaires ;
- Copies des certificat(s) officiel(s) d'inscription à des études secondaires complémentaires ; **et** copies des relevés de notes pour chaque année d'études ou à défaut, des copies de(s) attestation(s) de participation effective à ces études secondaires complémentaires ;

- Copies des certificat(s) officiel(s) d'inscription à des études/formations diverses ; **et** copies des relevés de notes pour chaque année d'études ou à défaut, des copies de(s) attestation(s) de participation effective à ces études/formations diverses ;
- Copies des certificat(s) officiel(s) d'inscription un(des) séjour(s) linguistique(s) et/ou copies de(s) attestation(s) de participation effective à un(des) séjour(s) linguistique(s) ;
- Copies des attestation(s) d'emploi précisant les dates de début et de fin de vos activités et/ou copies des attestations de cotisation à une caisse d'assurance sociale pour travailleurs indépendants ;
- Copies des attestations de chômage ;
- Copies des attestations de service militaire/civil ;
- Autre (à préciser) :

Documents à fournir partie D

- Copies de vos diplômes antérieurs de vos études supérieures (si ces diplômes ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée).
- Copies des relevés de notes pour chaque année d'études supérieures, même en cas d'échec, (si ces relevés de notes ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française par un traducteur juré, la signature doit être légalisée).
- Un résumé de votre travail de fin d'études rédigé en français ou en anglais, ainsi qu'une copie de la table des matières.

Justifications en cas de document(s) manquant(s) :

.....

.....

.....

.....

ATTENTION ! Des preuves officielles des éléments déclarés ci-dessus sont exigées et ce, même pour les activités professionnelles. Des vérifications ultérieures auprès des établissements ayant délivré les documents seront opérées.

« En vertu de l'art. 95/2. §1^{er}. du décret de la Communauté française de Belgique du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription et entraîne automatiquement, à l'encontre de la personne concernée, un refus d'inscription pour une durée de trois années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française.

Je certifie sur l'honneur que ces renseignements sont exacts et complets et que je n'ai fréquenté aucun autre établissement que ceux mentionnés sur le présent formulaire.

Fait à

Le

Nom de l'étudiant

Prénom de l'étudiant

Signature de l'étudiant¹.....

¹ Impératif sous peine de refus

Cette partie doit être complétée si vous souhaitez que la commission d'admission examine votre programme également sous l'angle de vos formations ou compétences professionnelles acquises en dehors de vos études supérieures et cela pour l'ensemble du cycle.

**Attention : l'expérience doit avoir un rapport direct avec le domaine d'études envisagé et être prouvée !
Veuillez noter que la décision finale revient aux jurys.**

(1) Je souhaite demander une valoriser des crédits acquis au cours d'études supérieures ou parties d'études supérieures déjà suivies avec fruit au regard de mon parcours de formation antérieur.

- OUI
- NON

Si OUI, veuillez lire les informations et compléter le tableau ci-dessous :

Au regard de votre parcours de formation antérieur (études ou parties d'études supérieures déjà suivies avec fruit), veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous les unités d'enseignement qui, selon vous, ne devraient pas faire partie de votre programme d'études du cycle. Veuillez à bien vous référer à [L'offre de formations](#) (reprenant les programmes d'études du cursus visé, ainsi que les fiches ECTS des unités d'enseignement correspondantes) pour introduire vos demandes.

Intitulé des cours/unités d'enseignement réussis précédemment (que vous souhaitez valoriser)	Nombre de crédits acquis	Note obtenue	Intitulé des unités d'enseignement figurant au programme d'études (pour lesquels vous souhaitez obtenir une dispense)	Nombre de crédits
<i>Exemple : UE « Statistique en sciences humaines I » (réussie dans le cadre d'une 1^{ère} année de Bachelier en sciences humaines et sociales)</i>	6		<i>UE « Statistique pour les sciences de l'éducation » (figurant au programme d'études du cursus sollicité)</i>	3

Veuillez joindre à votre dossier, pour chaque demande de valorisation introduite, les documents suivants :

- Un descriptif des enseignements réussis (fiche ECTS ou autre) que vous souhaitez valoriser ;
- Copie de votre(vos) relevé(s) de notes.

(2) Je souhaite demander une valorisation de crédits (valorisation des acquis de l'expérience) de mes formations ou compétences professionnelles acquises en dehors d'études supérieures, en vue d'obtenir une dispense des parties correspondantes du programme d'études au regard de mon parcours professionnel

- OUI
- NON

Si OUI, veuillez lire les informations et compléter le tableau ci-dessous :

Au regard de votre parcours professionnel, veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous les unités d'enseignement qui, selon vous, ne devraient pas faire partie de votre programme d'études du cycle. Veuillez à bien vous référer à [l'offre de formations](#) (reprenant les programmes d'études du cursus visé, ainsi que les fiches ECTS des unités d'enseignement correspondantes) pour introduire vos demandes.

ATTENTION : Les compétences professionnelles que vous souhaitez valoriser doivent être prouvées et correspondre aux compétences visées par l'unité d'enseignement pour laquelle vous souhaitez obtenir une dispense.

Intitulé des unités d'enseignement figurant au programme d'études (pour lesquels vous souhaitez obtenir une dispense)	Compétences acquises lors de votre expérience professionnelle qui <u>pourraient correspondre aux compétences visées par l'unité d'enseignement</u> (voir fiches ECTS)	A quelle occasion avez-vous pu acquérir ces compétences ? (exemples concrets)	Justificatif(s) annexé(s)
<i>Exemple : UE « Principes de comptabilité et de finance »</i>	<i>Appliquer les principes de comptabilisation aux opérations courantes de la vie d'une entreprise</i>	<i>Vous vous occupez depuis 15 ans de la comptabilité du garage de votre conjoint.</i>	<i>Attestation de suivi d'une formation à caractère privé en comptabilité et justificatif attestant de votre activité personnelle</i>

Veuillez joindre à votre dossier, pour chaque demande de valorisation introduite, tout document utile :

- Copie d'une ou des attestation(s) d'emploi mentionnant la fonction occupée ainsi que les dates de début et de fin ;
- Copie d'un ou de plusieurs descriptif(s) de fonction validé(s) par un supérieur hiérarchique ;
- Copie d'une attestation de suivi d'une formation privée ou interne à une entreprise ;
- Copie d'une attestation justifiant un séjour linguistique ;
- Copie d'une attestation justifiant d'une activité bénévole ;
- Copie d'une évaluation par un supérieur hiérarchique ;
- Tout autre justificatif probant que vous souhaiteriez joindre à votre dossier.